

03/09

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 6 avril 2009

Présents :

Frédéric PUIGSERVER (départ à 19h), Edouard HUSSON.
Alexandre FLEURET, Mathieu ALBOUY, Lucas BRUNETIERE, Laure MARDOC,
Maxence MELY, Pierre ODIN, Vincent SEITLINGER, Lucie STEMIRKOVA.

Absents ou excusés

David ABIKER, Christian INGRAO, James Mc CEARNEY, Mireille LEMARESQUIER,
Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI.

Assistaient à la séance

Hervé CRÈS	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Jean-Baptiste NICOLAS	directeur des études,
Sylvestre FREZAL	directeur des 1ers cycles,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Olivier DUHAMEL	professeur des universités à Sciences Po,
Sébastien LINDEN	chargé de mission auprès de la Direction des affaires internationales et des échanges.

- | | | |
|------|---|------|
| I. | Information sur l'Université citoyenne. | p. 2 |
| II. | Programme « Aptitude Managériale/Management skills ». | p.6 |
| III. | Information sur les calendriers. | p.9 |
| IV. | Bi-cursus de licence Paris IV-Sciences Po : présentation des maquettes. | p.13 |
| V. | Adoption du Procès Verbal provisoire de la séance du 9 mars 2009. | p.15 |
| VI. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p.15 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du 6 avril 2009

La séance est ouverte à 18 h 10 par Alexandre FLEURET.

I. Information sur l'Université citoyenne

Olivier DUHAMEL expose que l'idée d'Université citoyenne numérique vient de loin. Au début des années 1990, Alain LANCELOT, Directeur de Sciences Po, souhaitait que Sciences Po soit une université citoyenne ouverte à tous les publics sur le site de l'Hôpital Laennec, rue de Sèvres. Mais ce projet n'a pu voir le jour car le site Laennec est toujours en friche à ce jour et parce que des outils qui n'existaient pas à l'époque sont apparus.

Cette idée prend aujourd'hui une voie inédite dans sa mise en œuvre. Depuis le développement de la révolution numérique et d'internet, de plus en plus d'institutions productrices du savoir, d'universités au sens large quelque soit leur statut spécifique et d'universités à proprement parlé, ainsi que de Grandes Ecoles, le Collège de France et autres mettent à la disposition de tous sur internet une partie de leur production de savoir.

D'un autre côté, il y a de plus en plus de médias culturels, de médias haut de gamme : BBC puis I TV, France 5, l'INA qui mettent également une partie de leur production à disposition des internautes.

Mais il n'y a nulle part au monde quelque chose qui mette en relation à la fois des éléments de production de savoirs universitaires et des éléments de débat sur ce savoir tel qu'il peut se dérouler dans les médias ci-dessus cités.

Récemment, les possibilités de rich média, c'est-à-dire l'enrichissement par les outils numériques, permettent d'imaginer un nouvel outil pour reprendre cette idée d'université citoyenne, au-delà de l'apport au niveau de l'enseignement à proprement parlé et dans la réalisation de nouveaux cours magistraux.

Cette voie inédite est l'université citoyenne numérique. Il y a donc une double nouveauté : créer cette université en ligne et la créer en association entre Sciences Po et un média, l'INA, qui possède des archives d'une grande richesse.

Depuis le début du mois d'octobre, Sciences Po, l'INA et Radio France travaillent ensemble à ce projet.

Le projet est présenté dans une note que Sébastien LINDEN, Véronique MORALI et Olivier DUHAMEL ont mise au point.

Cette Université Citoyenne permettra d'offrir aux citoyens les ressources pédagogiques et audiovisuelles leur donnant une meilleure intelligibilité du monde contemporain. Ce projet s'inscrit pleinement dans le projet de Sciences Po, au croisement entre sa mission historique de diffusion de la connaissance, dictée par l'Ordonnance de 1945 créant la Fondation Nationale des Sciences Politiques, et l'affirmation d'une stratégie numérique.

Ce projet s'inscrit dans le projet Sciences Po Objectifs 2013 fondé sur l'investissement, sur l'intelligence, et le développement de la responsabilité sociale, où le projet Université Citoyenne est nommément mentionné.

L'objectif de l'Université Citoyenne est de mettre en ligne les outils nécessaires à l'intelligence du monde contemporain afin qu'ils soient accessibles à tous. C'est une Université car elle est universelle, elle s'adresse à tous. Citoyenne car elle offre des outils pour comprendre le monde. Numérique car elle se développe en ligne. Les contenus seront des e-mémento numériques centrés sur les grands thèmes de l'actualité.

La thématique sera choisie par l'actualité. Ce mode d'entrée a été choisi car il n'était pas question d'utiliser un mode d'entrée basique comme l'ordre alphabétique ou un mode peu pertinent comme celui d'une déclinaison disciplinaire. Sur les grands thèmes d'actualité, un état des connaissances et des débats seront offerts par des arborescences construites par les équipes de l'Université Citoyenne. Arborescences qui réuniront des éléments de cours et des éléments d'archives anciennes et immédiates, notamment de Radio France, plus précisément de France Culture et des éléments d'archives de l'INA. De plus, ces e-Mémento comporteront des liens pertinents vers l'ensemble des cours, dans les archives de l'INA, dans l'ensemble des archives numérisées de Radio France, afin d'approfondir la question présentée par un e-Mémento d'une vingtaine de minutes.

Cependant, il s'agit de rappeler que la question de l'Université Citoyenne est encore au stade de projet et que son aboutissement n'est pas encore certain. Donc, aujourd'hui, Sciences Po, Radio France et l'INA ont choisi de travailler ensemble et de mettre leurs ressources en commun pour fédérer les meilleurs réseaux dans les domaines de l'enseignement et de la recherche et de puiser dans les archives des uns et des autres.

On peut distinguer 3 types de public auxquels l'Université Citoyenne est destinée. Elle n'est pas destinée à un public spécifiquement étudiant, mais à un public socio culturellement développé qui possèdent déjà de nombreuses connaissances, mais qui possède également certaines lacunes, par exemple en médecine, sciences exactes... Le deuxième type de public sera le Grand Public et le troisième type de public sera celui des différents types d'exclus qui souhaitent obtenir des compétences qu'on ne leur a pas données et auxquels ils n'ont pas facilement accès.

Donc, l'Université Numérique apportera une attention spéciale à ceux qui voudraient poursuivre ou approfondir leur formation sans avoir les moyens d'interrompre leur activité professionnelle ou de se développer dans un campus.

Dès le début, l'Université Citoyenne s'adressera à l'ensemble des publics francophones et à terme il sera question de développer un équivalent anglophone avec un effort particulier vers les pays du Sud.

Les différents types d'usage de cette Université Citoyenne seront : la consultation, la certification, la diplomation.

Concernant la consultation, il s'agit pour le public de s'informer de manière libre sur l'Université Citoyenne. La certification signifie que des personnes qui feraient un usage régulier, approfondi et qui réaliseraient un certain travail à partir de cet usage pourrait recevoir une certification, un brevet de l'Université Citoyenne. Et à terme, il serait question de

diplômation par un usage contrôlé validé par un travail personnel, mais qui serait coordonné avec d'autres formations. Cependant, dans un premier temps, l'Université Citoyenne privilégiera l'usage de certification.

Concernant les partenaires, ils seront au début au nombre de 2, mais à terme, il y aura davantage de partenaires notamment certaines universités parisiennes. Aujourd'hui, nous attendons que se confirme l'accord verbal donné fin Janvier par le Président de la République pour confier une mission à Olivier DUHAMEL et Véronique MORALI, présidente de Terra Femina, pour étudier la faisabilité et préparer la mise en œuvre de cette Université numérique. Mais force est de constater l'incroyable lenteur avec laquelle est mené ce projet. Si le projet voit le jour, nous le devons principalement à Sébastien LINDEN, qui est un très actif chargé de mission de l'Université ouverte. Des contacts ont été pris avec le Secrétariat National à la Prospective et au Développement de l'Economie Numérique, dont Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et certains de ses collaborateurs, qui ont manifesté un très vif intérêt pour ce projet.

Sans attendre que la mission soit créée, nous travaillons régulièrement sous trois formes. Un Comité de Pilotage a lieu tous les 15 jours et réunit Véronique MORALI, Sébastien LINDEN, Olivier DUHAMEL, David KESSLER, Directeur adjoint de Radio France, Bruno PATINO, Directeur de France Culture et Emmanuel HOGG, Président Directeur Général de l'INA. Il y a également un groupe spécifique interne à Sciences Po réunissant les personnes intéressées et compétentes sur cette question tous les 15 jours. Et des groupes de travail communs issus des trois institutions : Sciences Po, INA, Radio France. Un premier groupe de travail existe depuis 2 mois et travaille sur la réalisation d'un premier pilote sur lequel on puisse concrètement confronter nos idées et identifier les conditions de production et les difficultés à régler. Un deuxième groupe de travail vient de se mettre en place pour étudier les problèmes de droit concernant les questions d'utilisation de cours, d'images et d'archives. Un troisième groupe va se mettre en place afin de traiter la question de la comparaison avec ce qui existe à travers le monde.

Olivier DUHAMEL souligne qu'il trouve ce projet formidable mais que ce projet suscite des problèmes, notamment au niveau des financements qui devraient être réguliers. Il s'agirait, donc, de créer une Université ouverte rattachée à la Fondation des Sciences Politiques, mais qui serait autonome et lèverait des fonds publics et privés. Car il faudrait 3, 4 ou 5 Millions d'Euros par an pour que le projet puisse fonctionner correctement. Cela suppose également de régler les problèmes de droit, de vérifier que ce qui sera inédit ait une pertinence, de trouver les moyens de s'adresser à des publics difficiles d'accès.

Nous allons continuer à nous intéresser à ce projet tant que les institutions publiques compétentes continueront à nous manifester un intérêt.

La note en deux pages recto verso qui résume cette présentation est distribuée ainsi qu'une pré-maquette de e-Mémento.

Olivier DUHAMEL rappelle que ce projet concerne également les étudiants de Sciences Po, car il y a à réfléchir sur la dimension participative, car le réseau social pourrait être intégré à l'Université Citoyenne et géré par des étudiants de Sciences Po.

Sébastien LINDEN présente la pré-maquette de e-Mémento en spécifiant que l'exemple retenu a été celui de la campagne présidentielle de Barack OBAMA. Une vidéo de Pierre

GIACOMETTI a été créée et présente une analyse de la campagne avec en dessous trois axes qui permettent d'approfondir : des documentaires ou des débats vidéo issus des archives de l'INA, notamment de Public Sénat, des débats de Radio France, et des e-Cours de Sciences Po. Et sur la partie droite, d'autres éléments sont notifiés, qui permettent d'accompagner ce produit avec des références bibliographiques, des photographies, des liens avec d'autres sites des articles scientifiques, un lexique, plus d'autres archives vidéo avec notamment des extraits de journaux télévisés qui présentent les moments clés de la campagne présidentielle et des archives historiques qui présentent les différentes campagnes présidentielles des différentes périodes. Il sera important d'intégrer chaque produit de ce type dans une structure globale. On aurait pu imaginer à côté de la campagne présidentielle de Barack OBAMA, un numéro sur le système politique américain, les enjeux de la campagne américaine en termes de politique étrangère par exemple.

Il sera nécessaire de travailler sur un gros moteur de recherche permettant de se repérer et de trouver facilement les ressources que l'on cherche.

Débats/Questions :

Vincent SEITLINGER demande s'il a été question de lancer une plateforme de contenu éducatif avec un certain nombre d'Universités comme l'a fait Appel. Sciences Po va-t-elle s'intégrer dans ce projet ?

Olivier DUHAMEL répond que le Président d'Appel Europe a demandé à rencontrer l'équipe de Sciences Po et que c'est ce qui sera fait dès que la confirmation de la mission sera établie dans les semaines à venir. Pour l'instant, l'Université est plus une vitrine qu'un véritable projet développé. Mais il est clair que seront étudiés les éléments de compatibilité et de recoupement entre l'Université Citoyenne et l'I-Tunes Université.

Lucas BRUNETIERE félicite Sciences Po pour cette initiative et rappelle que la mise à disposition des connaissances à un public large est un élément important. A ce sujet il est demandé si l'accès à cette Université Citoyenne sera gratuit ? Concernant la partie e-Cours, seront-ce des e-Cours réalisés à Sciences Po ? Est-ce que les e-Cours pourraient être élargis à l'ensemble des étudiants de Sciences Po, voire à un plus large public. De même, la question de la diffusion de l'information au Grand Public concernant les événements qui se déroulent à Sciences Po se pose.

Frédéric PUIGSERVER pose une question sur la forme que pourrait prendre un débat à partir d'une page internet.

Maxence MELY demande si l'Université Citoyenne a l'ambition d'être sponsorisée par le Ministère de l'Education Supérieure, de la Culture ? De plus, comment se déroulerait le processus de certification et quelle serait son utilité ?

Olivier DUHAMEL répond qu'il ne peut répondre à la plupart de ces questions, bien qu'elles soient pertinentes. En effet, c'est le rôle de la commission que d'établir le processus de certification afin de déterminer quelles en seront les modalités. En tout cas, que ce soit de la part d'Emmanuel HOGG que de celle de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, il y a eu une grande insistance sur la place de la certification, afin de créer un lien officiel pour des personnes qui se seraient investis de manière régulière au sein de l'Université Citoyenne.

Concernant la question sur le lien avec l'Etat, il n'est pas possible de répondre précisément, mais il est certain que d'une part Olivier Duhamel a demandé au Président de la République de créer une mission afin d'avoir les moyens de fonder cette Université Citoyenne et afin d'avoir une autorité qui permettrait de lever certains verrous. Nous avons également demandé à ce que la mission travaille principalement avec le Secrétariat d'Etat à la Prospective et au Développement Numérique pour deux raisons. Tout d'abord parce qu'il n'est pas question que l'Université Citoyenne apparaisse comme une énième université, car ce n'est pas le cas. Donc le rattachement au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aurait semblé mal venu, même si nous rencontrons dans quelques jours Valérie Pécresse. Et la deuxième raison est que le Secrétariat d'Etat à la Prospective et au Développement Numérique est rattaché au Cabinet du Premier Ministre et constitue, donc, une structure interministérielle.

Olivier DUHAMEL rappelle qu'il donne ici des éléments de réponse qui n'engagent que lui et que ce ne sont pas des réponses définitives.

Sur la question des débats suscités, il faudra créer à côté de ces outils mis en ligne par l'Université Citoyenne, la discussion publique. Car il n'est pas question que les internautes interviennent en modifiant les produits eux-mêmes. Les produits auront une validation académique, mais en revanche, les internautes peuvent discuter, suggérer certains points et à ce moment là, il faudra organiser une discussion en ligne. Le second élément, dans l'outil lui-même, si on prend l'exemple de la création d'un e-Mémento sur le cinquantième anniversaire de la constitution de 1958, pourrait être d'intégrer un morceau de 5 ou 10 minutes d'un débat à France Culture entre les auteurs de la constitution avec les intentions des fondateurs et des contemporains qui en portent des appréciations différentes. Cet élément peut être soit intégré à l'e-Memento lui-même, soit renvoyer à un lien pour ceux qui veulent aller plus loin.

Pour ce qui est la mise en ligne des principaux événements de Sciences Po, Olivier DUHAMEL s'y déclare favorable, mais stipule que cette question n'a pas de rapport direct avec l'Université Citoyenne et qu'il n'est pas habilité à répondre sur ce sujet car il n'est pas membre de la direction de Sciences Po. Il donne la même réponse en ce qui concerne les e-Cours. Par contre, il y aura des éléments d'e-Cours dans l'Université Citoyenne, puisque dans nombre de e-Mementos, il y aura des renvois à des morceaux de e-Cours.

Sur la question de la gratuité, l'Université Citoyenne dans son usage ponctuel sera gratuite, car il faut que les internautes puissent s'y rendre librement quand ils le souhaitent. De plus, ce serait plus cher de créer un site payant que gratuit car cela créerait des « usines à gaz » dans tous les sens pour récolter l'argent et pour le redistribuer. Par contre, concernant un usage plus régulier et la certification, il sera certainement question de payer un prix faible qui permettrait d'attester le fait que l'inscription ne soit pas que symbolique.

II. Programme « Aptitude Managériale/Management skills »

Jean-Baptiste NICOLAS expose le projet « Aptitude Managériale » en rappelant qu'il a été constaté au cours des deux dernières années dans le cadre des enquêtes sur l'insertion des jeunes diplômés que le rythme d'insertion sur le marché du travail est assez rapide.

Schématiquement, il y a un quart des diplômés qui trouvent un emploi avant la diplômation, le deuxième quart trouve un emploi entre la diplômation et le troisième mois suivant cette diplômation et un troisième quart qui trouve un emploi entre diplôme + 3 mois et diplôme + 6

mois. Donc après 6 mois, il y a déjà 75% des diplômés d'une promotion qui trouvent un emploi sur le marché du travail.

Mais les premiers signes qu'envoie le marché du travail sur la promotion 2009 sont moins encourageants et il se pourrait que les délais d'insertion soient un peu plus longs.

Pour ces diplômés 2009 qui trouveront un emploi moins rapidement que leurs prédécesseurs, il a été pensé de mettre à profit cette période de transition en développant des compétences et des aptitudes supplémentaires qui renforceraient leur employabilité.

La création d'un programme intitulé « Aptitude Managériale » a donc été décidé et les élèves diplômés pourraient s'y inscrire afin de profiter de certaines ressources comme des ateliers d'aide à la recherche d'emploi, proposés par Sciences Po Avenir, des modules de formation au comportement managérial, à la conduite de réunions, l'utilisation des ressources linguistiques avec la préparation de tests de certification de langues, notamment dans le cadre du laboratoire de langues et du e-Learning, ainsi que la possibilité de réaliser un stage.

Ce programme serait suivi de manière personnalisée par les équipes de Sciences Po Avenir. L'inscription à ce programme donnerait lieu au paiement de 25% du montant des droits de scolarité. Ce programme est une expérimentation qui n'a pas forcément vocation à être pérennisé car cette mesure s'inscrit dans une conjoncture particulière. Le dispositif sera évalué à la fin de la première année et selon les résultats de cette évaluation, le programme pourra être reconduit.

Débats/Questions :

Mathieu ALBOUY demande si les droits de scolarité s'élèveront à 25% du montant des droits actuels ou du montant fixé par la réforme.

Hervé CRÈS répond que les étudiants inscrits avant 2009, donc sous l'ancien régime, paieront les droits de scolarité de l'ancien régime.

Lucas BRUNETIERE demande si les étudiants participant à ce programme auront le statut d'étudiant.

Hervé CRÈS acquiesce.

Vincent SEITLINGER pose la question de savoir à combien s'élèveront les droits de scolarité pour les étudiants diplômés en 2010 ?

Hervé CRÈS répond que ces étudiants, ayant débuté leurs études sous l'ancien régime, paieront les droits de scolarité de ce même régime.

Lucie STEMIRKOVA demande si ce programme aura une durée fixe et que se passerait-il si les étudiants trouvaient un emploi avant la fin du programme. Elle s'interroge également sur l'organisation de ce programme car lors d'une recherche d'emploi active, les étudiants n'auront probablement pas le temps de suivre des cours. Elle demande aussi comment se déroulera le stage.

Hervé CRÈS signale que le stage serait proposé par Sciences Po Avenir et aurait une vocation de pré embauche. La différence entre ce stage et celui de 5^{ème} année est que le stage de master doit être en adéquation avec le programme pédagogique de ce Master, alors que le stage suivi au sein du programme Managérial sera plus ouvert.

Au sujet du temps nécessaire pour suivre ce programme, il est à rappeler que Sciences Po propose, ici, un droit de tirage qui sont des services de placements et de coaching ainsi que des formations de comportement managérial qui seront concentrés sur des périodes qui pourraient être des week-end du vendredi midi au samedi soir sur la base d'un travail collaboratif pour proposer aux jeunes diplômés de se former plus avant sur les pratiques managériales. Ce programme sera donc plus léger qu'une scolarité classique et concentrée sur des périodes très courtes comme le week-end, mais ce programme n'a pas vocation à durer plus de 6 mois. Ce programme donnera lieu à un certificat de diplôme d'Aptitudes Managériales de Sciences Po.

Alexandre FLEURET demande quelle sera la véritable valeur ajoutée par rapport aux services déjà proposés par Sciences Po Avenir. Les difficultés rencontrées par les jeunes diplômés ne doivent elles pas alerter Sciences Po Avenir sur la nécessité d'élaborer un travail plus soutenu pour leur venir en aide ? Alexandre FLEURET demande également si Sciences Po Avenir continuera à être aussi vigilant sur la politique des stages une fois la crise économique terminée.

Hervé CRÈS indique que la vigilance de Sciences Po Avenir ne se relâchera pas et que, malgré les restrictions budgétaires de Sciences Po, le seul poste qui ait bénéficié d'une augmentation de budget colossal est celui de Sciences Po Avenir avec le recrutement de 3 salariés supplémentaires venus s'ajouter aux 9 personnes déjà présentes. Hervé CRÈS rappelle que chaque année Sciences Po investit dans des services de présentation d'entreprises et de forums, mais que les modules managériaux constitueront une véritable innovation pédagogique avec des modules concentrés sur les week-end et la réalisation de travaux en groupe d'une douzaine d'étudiants sous la direction d'un enseignant professionnel de la gestion des Ressources Humaines. Cette innovation permettra également d'évaluer en quoi ces enseignements pourraient entrer dans un tronc commun des étudiants qui se destineraient au monde de l'entreprise.

Maxence MELY se demande pourquoi les jeunes diplômés n'auraient pas accès à ces services gratuitement. Il ne voit pas la nécessité de créer un programme spécifique pour des enseignements qui devraient logiquement être déjà proposés. De plus, au niveau des tests linguistiques, que sont l'IELTS, le TOEFL et le TOIEC, si le Grand Oral est réformé avec l'exigence d'un niveau d'anglais minimal pour l'obtention du diplôme, pourquoi faudrait-il repasser un examen par la suite ?

Hervé CRÈS répond que ce programme sera mis en place à la rentrée 2009, et que si certains cours de ce programme étaient intégrés au sein des Masters cela se ferait au détriment d'autres cours. Cependant, il est envisageable que certains des ateliers de ce programme deviennent obligatoires en 2010 au détriment d'autres enseignements.

Pour ce qui est de l'accès aux services de Sciences Po Avenir, les étudiants y ont tous accès mais certains, à tort, ne s'en servent pas. Ce programme pourrait donc venir changer les attitudes à ce niveau là.

Concernant l'IELTS, le dispositif de réforme de l'anglais va être voté au prochain Conseil de Direction pour établir des programmes d'aide à la certification de certains niveaux de diplômes. Il se peut que les étudiants diplômés atteignent le niveau demandé pour obtenir le diplôme de Sciences Po, mais ce niveau peut ne pas suffire, notamment pour certains postes à l'étranger. Le niveau requis en anglais pour l'obtention du diplôme de Sciences Po n'a pas encore été décidé.

Pour terminer, les étudiants 2008 qui n'auraient pas pu profiter de ce nouveau dispositif pourraient y avoir accès si les Conseils le décident en Septembre.

III. Informations sur les calendriers

Hervé CRÈS expose qu'une réflexion a été menée sur les calendriers avec comme but d'élaborer le calendrier de l'année prochaine et d'avoir des calendriers pluriannuels à Sciences Po afin de pouvoir innover pédagogiquement. Les calendriers proposés, ici, sont ceux de l'année prochaine et ceux pour dans 3 ans. Le calendrier intermédiaire doit encore faire l'objet de négociations avec les collaborateurs.

Le contexte général qui a prévalu à cette proposition de calendrier est le suivant :

L'une des dimensions fondamentales des cursus à Sciences Po est la mobilité internationale qui constitue une composante essentielle du diplôme de premier cycle et du second cycle dans le cadre d'échanges à l'étranger au sein du master. Donc Sciences Po tente de se mettre en accord avec la respiration académique internationale et avec celles des principaux partenaires du continent nord-américain et d'extrême-Asie. Cela impliquait que les enseignements du premier semestre se terminent avec la trêve de Noël. Car jusqu'à présent, certains élèves en échange devaient interrompre leur scolarité à Sciences Po au 4 janvier, donc à la onzième séance sur quatorze, et des examens particuliers étaient organisés.

Le grand enjeu a été d'imaginer un calendrier académique dont le premier semestre s'interromprait avec la trêve de Noël. Cet objectif devrait être mis en place à l'horizon 2011 avec des enseignements et des examens concentrés avant les vacances de Noël.

Le second semestre commencerait donc début Janvier pour terminer à la fin du mois d'Avril, début du mois de mai. Pour ensuite développer un demi-semestre d'été de 6 semaines durant lequel Sciences Po compte faire de l'innovation pédagogique. Cette innovation pédagogique pourrait être des écoles d'été, qui constitueraient une formidable vitrine pour les étudiants qui viendraient à Sciences Po pour leur Bachelor ou leur Engineer Aboard et pourraient, ainsi, constater que Sciences Po est une institution attrayante. Ils pourraient également devenir des recrues intéressantes pour les masters de Sciences Po.

Le deuxième élément d'importance est que de nombreuses universités ne souhaitent pas conclure des accords d'échange avec Sciences Po car elles ne souhaitent pas que leurs étudiants quittent l'université pendant les semestres académiques. En revanche, ces universités proposent d'échanger des places au sein des universités d'été de Sciences Po par des places dans leurs semestres académiques. Cette réforme permettrait donc d'augmenter le nombre d'accord avec des universités prisées.

Le deuxième volet de cette réforme qui sera proposée aux conseils avant la fin du printemps est le projet de diplomation de Bachelor. Le but est de valider 180 crédits ECTS en trois ans

dans les murs. C'est le nombre de crédits qui porte le grade de licence. Mais ces 180 crédits ECTS ne pourront probablement pas être validés dans le cadre des 4 semestres proposés. Une cinquième période d'enseignement sera donc proposée dans les murs pour atteindre les 180 crédits ECTS. De fait, les périodes d'été permettraient en Première année de développer les stages de terrain et en deuxième ou troisième année, il y aurait un trimestre d'été pour atteindre les 180 crédits ECTS qui permettraient à Sciences Po de se positionner avec un Bachelor à standard international avec 180 crédits ECTS plus 60 qui correspondent au parcours de Troisième année à l'international au sein d'une université ou dans le cadre d'un stage. C'est la deuxième raison fondamentale pour laquelle Sciences Po souhaite s'appuyer sur une troisième période d'enseignement dans l'année.

Enfin, le dernier type de projet est que dans le cadre de la politique de développement des Master de Sciences Po, il y a une série de prospects qui sont des candidats potentiels à l'entrée à Sciences Po, mais qui n'y viennent pas car ils sont titulaires de Bachelor en 4 ans ou déjà titulaires de Masters. Ces étudiants qui sortent de grandes écoles françaises ou d'écoles d'ingénieurs, ou qui sortent d'écoles avec le grade d'ingénieurs, c'est-à-dire 4 années complètes d'enseignement, renâclent à entrer dans les formations de Sciences Po. En effet, ils doivent encore suivre deux années de formation qui correspondent à deux années de manque à gagner salariales. Donc pour ces étudiants qui ont déjà validés des expériences professionnelles et qui possèdent de nombreux pré requis sur les enseignements centraux des Masters de Sciences Po, il faudrait aménager les fameuses trois périodes d'enseignement que sont le S1, S2 et le trimestre d'été.

Sciences Po pourrait offrir des masters compactés constitués de S1, S2, T sur 12 mois. Ainsi, la poursuite d'un master ne représenterait que 12 mois de manque à gagner salariales.

Ces trois raisons portent Sciences Po à adopter ce calendrier. La raison initiale est de caler le calendrier de Sciences Po sur la respiration académique internationale avec des semestres de 13 semaines d'enseignement, dont 12 de conférences de méthodes. Cette durée correspond à la durée moyenne d'un semestre d'enseignement aux Etats Unis.

Débats/Questions :

Maxence MELY se félicite de cette réforme, mais demande comment il est possible de planifier 3 mois et demi d'enseignement avec la semaine de révision et les partiels, avec des vacances ne commençant que le 22 décembre alors que les cours auraient débutés le 1^{er} septembre, cela pose la question d'une surcharge de travail et donc de la santé des étudiants. Maxence MELY demande également comment il est possible de prévoir une rentrée le 1^{er} septembre, alors que la réforme du concours n'a pas encore été engagée.

Hervé CRÈS répond que cette raison a justement poussé Sciences Po de ne mettre en place cette réforme de calendrier qu'à la rentrée 2009. Il n'est donc question que d'une rentrée modifiée en 2011 car se pose le problème du décalage du concours d'entrée à Sciences Po qui a lieu fin Août et qui sera certainement déplacé au mois de Juin. Il s'agira de réfléchir et d'élaborer la meilleure stratégie possible avec les conseils ; c'est pour cette raison qu'il n'est pas possible d'imaginer une rentrée avec ce type de calendrier avant 2011.

Concernant la question des « cadences infernales » qui seront imposées du 1^{er} septembre au 22 décembre, Hervé CRÈS répond qu'il y aura tout de même quelques jours fériés qui constitueraient des breaks comme aux Etats-Unis, où ce rythme semble réussir à être tenu.

Cependant ce calendrier pourrait être révisé d'ici 2011 en permettant de réduire les périodes nécessaires pour les examens de fin de semestre. Il y aurait donc une réorganisation facilitée par un nombre de salle croissant et les examens de fin de semestre pourraient devenir plus dépendant des programmes et seraient moins transversaux. Effectivement, il serait préférable de dégager une période de respiration qui serait au moins équivalente au break américain de 4 jours. Mais pour le moment il n'y a que les jours fériés du 1^{er} et du 11 novembre.

Laure MARDOC pose la question de savoir si le calendrier 2011/2012 remettra en question l'organisation des sites délocalisés qui ont 13 semaines de cours et une semaine d'école d'automne ou d'été.

Hervé CRÈS répond que cette organisation ne sera pas remise en cause, car les campus délocalisés ont moins de contraintes qu'à Paris et qu'ils peuvent organiser les cours magistraux et les conférences de méthode dès la première semaine.

Laure MARDOC et Alexandre FLEURET posent également une question au sujet des inscriptions pédagogiques de master qui auront lieu en juillet 2011. Cela pose un problème aux étudiants salariés, qui seraient défavorisés à cause du principe du « premier arrivé, premier servi ».

Hervé CRÈS répond qu'un groupe de travail commun au conseil de direction et à la commission paritaire doit se réunir afin de discuter de ce type de problèmes. C'est pour lever ce type d'obstacles que Sciences Po ne prévoit pas d'appliquer ce calendrier avant 2011, à part, bien sûr si ces points pouvaient être dépassés et dans ce cas, il serait envisageable d'appliquer le calendrier dès 2010/2011.

Laure MARDOC pose une question au niveau du Bachelor et de la création du semestre d'été au sein duquel il pourrait être intéressant d'intégrer des modules de recherche sans que les autres cours en pâtissent.

Hervé CRÈS répond que cette idée excellente a déjà été proposée au sein du curriculum qui réfléchit à ce programme. Après discussions au sein des conseils, Sciences Po se propose de créer des cours de préfiguration à l'Ecole Doctorale qui soient des cours d'initiation à la recherche et de méthodologie. C'est effectivement le bon timing pour le faire car ce ne sont pas des cours très longs (12 heures), ils peuvent donc s'étaler sur 6 semaines. De plus, c'est une époque où Paris est très apprécié par le milieu universitaire car il y a de nombreux colloques. Ainsi, il semble loisible de montrer à ces universitaires les qualités de Sciences Po et de leur proposer éventuellement d'y enseigner.

Laure MARDOC demande si ce trimestre d'été se passera uniquement à Paris, car si c'est le cas, cela poserait un problème aux étudiants des sites délocalisés pour se loger à Paris.

Hervé CRÈS répond que cette question est effectivement la plus épineuse du modèle. La question est ouverte. Mais il reste jusqu'à 2012 pour en décider. Mais il est possible que le modèle évolue et que ce trimestre d'été soit l'occasion pour les étudiants du campus parisien de se déplacer également sur les campus délocalisés, comme à Menton ou Dijon par exemple. Et dans ce cas, on pourrait imaginer une bourse d'échange pour les logements entre étudiants.

Alexandre FLEURET souligne le problème de l'aide sociale disponible pour les étudiants, car le CROUS ne prévoit pas un dixième mois de bourses. Il faudrait donc, que Sciences Po prévoise de compenser par un octroi de bourse.

Hervé CRÈS répond qu'au point de vue systémique, le calendrier en discussion fait passer de 28 à 30 semaines. Sciences Po restera, donc, attentif au fait que les mois de juillet août soient complètement libres, car les étudiants n'auront pas d'obligations pédagogiques tous les étés. Ils en auront dans le cadre de leur première année, de leur Bachelor mais peut être pas pendant leur Master. Ils seront donc libres pour effectuer des stages de 4 mois qui s'étaleraient de début Mai à fin Août. Au niveau des bourses, Sciences Po se fera un devoir de résoudre les problèmes comme cela a déjà été fait par le passé.

Pierre ODIN indique qu'il ne partage pas l'enthousiasme concernant l'extension de la durée du semestre, notamment sur les sites délocalisés où il y a déjà des charges horaires supplémentaires auxquels s'ajoutent des projets collectifs. De plus, de nombreux étudiants apprécient d'avoir un temps plus long de 3 mois au niveau des stages de terrain pour rentrer dans leur pays d'origine, par exemple. Certains étudiants, notamment d'Amérique Latine, apprécient d'effectuer un stage rémunéré afin d'obtenir un surplus pour leur budget.

Hervé CRÈS répond qu'il n'y aura aucun problème à ce niveau là car les étudiants auront désormais 4 mois puisque les cours arrêteront fin Avril sauf une année où il y aurait le trimestre d'été. Donc la scolarité se condenserait plutôt qu'elle ne s'allongerait. Cela constitue plutôt une bonne nouvelle pour les étudiants qui souhaiteraient dégager des périodes de respiration.

Vincent SEITLINGER se félicite de l'adoption de ce nouveau calendrier qui permettra à de nouveaux étudiants d'Amérique du Nord de venir à Sciences Po. Mais on se posait la question de la pertinence de la suppression des conférences de méthodes par rapport aux nombres de cours magistraux. Et au niveau de cette summer school, celle-ci viendra-t-elle alourdir les frais de scolarité pour le premier cycle ?

Hervé CRÈS répond qu'il n'y aura, bien entendu, aucun impact au niveau des frais de scolarité des étudiants régulièrement inscrits dans les formations diplômantes de Sciences Po. La question ne se pose pas pour les étudiants extérieurs qui viennent aux écoles d'été dans le cadre de leur échange avec Sciences Po. Par contre, pour les étudiants qui viennent de l'extérieur, des droits de scolarité seront effectivement certainement demandés. Ces droits serviront à couvrir les coûts, cependant, ces droits ne seront certainement pas très élevés car ces universités d'été permettront également à Sciences Po d'attirer de bons étudiants à Paris, de les amener à apprécier les formations offertes à Sciences Po, les conditions dans lesquelles elles sont offertes et éventuellement, « d'écrémer la fine fleur » de ces jeunes personnes pour les agréger à nos masters et les transformer en vrai Sciences Po.

Alexandre FLEURET effectue une dernière remarque au sujet de la semaine blanche et des cours de rattrapage sur lesquels les groupes de travail de la commission paritaire devront être particulièrement attentifs. En effet, la semaine blanche de révision avait été inscrite au dernier règlement de scolarité et qui avait été liés à l'obligation pour les étudiants d'assister à l'ensemble des cours de rattrapage avec une condensation plus importante au niveau des cours et de l'enchaînement du semestre. Il va être très difficile pour conserver un intérêt pédagogique aux examens en ne faisant bénéficier les étudiants que de quatre jours de révisions, d'autant plus s'ils sont liés à des cours de rattrapage. Il faudrait, donc, repenser au planning de rattrapage des cours.

Hervé CRÈS estime que cette remarque fait écho à celle de Vincent Seitlinger sur le fait de ne programmer aucune conférence de méthode pendant les cours magistraux.

Alexandre FLEURET précise qu'il y a un intérêt pédagogique à séparer les cours magistraux des conférences de méthode afin qu'il y ait un enchaînement entre les deux. Mais, dans ce cas, les cours de rattrapage de conférence devront s'effectuer aux cours des semaines réservées à des séances spécifiques, afin de laisser aux étudiants la possibilité d'avoir une vraie semaine blanche de révision qui sera indispensable en vue de préparer les examens juste après. Car concrètement déjà aujourd'hui, malgré la semaine blanche, les examens sont préparés dans la précipitation. Ces examens s'affichent plus comme des moments de bachotage que comme une véritable opportunité pédagogique laissée aux étudiants avec un calendrier véritablement condensé. Donc, avec ce nouveau calendrier, il sera tout à fait inimaginable d'arriver à une réelle préparation des examens. De fait, cela posera la question de l'obligation de scolarité qui est faite aux étudiants de participer aux séances de rattrapage.

Hervé CRÈS pose qu'il s'agit encore une fois d'un sujet technique de modalité de travail qui sera discuté.

Edouard HUSSON ajoute qu'effectivement les cours rattrapages se déroulent souvent une semaine ou un peu plus à la fin du semestre. Alors que dans ce projet tout sera très comprimé, donc soit les cours de rattrapages sauteront, soit ce seront les révisions. Mais à la décharge de nombreux enseignants, il faut rappeler qu'ils ont des enseignements ailleurs, donc souvent cela leur permet de mettre en place une soupape. Cependant, il serait intéressant d'observer l'exemple de Nancy où les rattrapages sont plus précoces dans le semestre.

Maxence MELY estime qu'il est important de clarifier le fait que durant la semaine de révisions, il n'y ait pas de séances de rattrapages. Car si séances de rattrapages il y a, elles doivent avoir lieu pendant les 12 semaines du semestre.

Alexandre FLEURET ajoute qu'il s'agira de ne pas rendre la présence aux cours de rattrapages sanctionnables.

Pierre ODIN souligne que sur certains sites délocalisés comme celui de Poitiers, il n'est pas possible d'aménager des créneaux pour les séances de rattrapages en dehors de la semaine de révision pour des questions logistiques et à cause du grand nombre de cours de langues.

IV. Bi-cursus de licence Paris IV - Sciences Po : présentation des maquettes

Hervé CRÈS rappelle que ce point a déjà fait l'objet d'une présentation au conseil de direction. Il avait été prévu de revenir vers la commission paritaire pour présenter les projets de maquette. Le contenu de ce cursus s'axera sur deux filières de Paris IV : la filière de lettres d'une part, et la filière philosophie d'autre part.

Les enseignements qui auront lieu dans l'Université de Paris IV seront les suivants.

Pour la filière Lettres, il y a plusieurs grands modules, dont le premier est la culture littéraire française avec 3 séquences sur les 4 semestres. Au premier semestre XIXème et XXème siècle, au troisième semestre les XVII et XVIIIème siècle et au quatrième semestre : Moyen

Age et la Renaissance. Le deuxième module est lié à la Culture Antique par le biais de l'Antiquité grecque, puis l'Antiquité latine et gréco-latine tardive, puis la culture byzantine.

D'autres grands modules s'ajoutent à ce premier, comme le module de culture littéraire européenne et littérature comparée, ainsi que littérature et société.

Enfin, il y aura des blocs techniques en enseignement de langue française, grammaire, histoires des langues européennes et culture de la rhétorique. Il y aura également des enseignements optionnels et spécialisant comme traduction, histoire de l'art.

Concernant la filière philosophie, il y aura tout d'abord le grand bloc de philosophie générale et culture européenne décliné sur les 4 semestres, puis un bloc d'histoire de la philosophie avec un séquençage qui commence par la philosophie moderne, puis la philosophie ancienne, pour passer par la philosophie médiévale et terminer par la philosophie contemporaine.

Il y a également des spécialités comme la philosophie des sciences, qui est un grand thème que Sciences Po souhaite développer, ainsi que l'esthétique et l'histoire de l'art. Sans oublier, des modules de logique et argumentation, qui est un composé essentiel de la théorie de la décision. Enfin, un grand bloc de philosophie éthique.

Les disciplines enseignées à Sciences Po seront, elles, les modules de tronc communs. Mais les étudiants seront dispensés des enseignements d'ouverture ou de certains enseignements en français et en anglais.

Débats/Questions :

Laure MARDOC pose une question sur le régime de la première promotion 2011/2012 où il est question d'un projet créatif personnel. Il serait intéressant que ce projet soit généralisé à tous les étudiants de Première Année.

Hervé CRÈS répond que la maquette présentée constitue un ballon d'essai de la réforme du Bachelor. Sciences Po se propose de faire entrer à terme les deux disciplines fondamentales de Sciences Po, que sont la science politique et la sociologie. Elles entreraient, dans le portefeuille d'enseignements de première année, au même titre que l'économie, l'histoire et le droit. Cette proposition sera proposée au conseil afin de mettre en place cette nouveauté à la rentrée 2010.

De plus, Hervé CRÈS répond que Sciences Po souhaite donner un rôle central au projet individuel artistique et le généraliser. Il faudrait donc expérimenter ce projet à la rentrée prochaine avec le bi-cursus.

Alexandre FLEURET demande pourquoi le cours d'introduction à la sociologie disparaît de la maquette proposée ? Il souhaite savoir si la raison est due à des problèmes dans les modalités d'application.

Hervé CRÈS réplique qu'il y aurait ces cours de sociologie et de sciences politiques pour les étudiants qui ne sont que sous le régime de Sciences Po. Pour les étudiants en bi-cursus, un choix a du être fait entre ces deux disciplines pour des questions de volume horaire.

Cependant, il y aura également un trimestre d'été. Il faudrait voir si à ce moment là, les étudiants pourraient alors choisir des disciplines qu'ils n'auraient pas choisies au S2 entre

Sociologie et Sciences Politiques sous forme méthodologique. Hervé CRÈS rappelle qu'au cours du S4 les étudiants ont le choix dans l'Unité 2 entre Sociologie et Sciences Politiques.

Laure MARDOC pose une question technique ayant attrait aux semestres 3 et 4. Pourquoi passe-t-on de 12 heures à 10 heures d'enseignements voire à 8 heures pour la première promotion ?

Sylvestre FREZAL répond qu'il y a une charge de travail extrêmement lourde en première année et en deuxième année, il ne paraît pas illogique de réduire. Il faut donc voir cela comme un ensemble première année et deuxième année avec une pondération qui est différente.

V. Adoption du Procès Verbal provisoire de la séance du 9 mars 2009

Maxence MELY indique qu'il transmettra par écrit les modifications à Dolly CARENE à apporter au Compte Rendu du 9 mars 2009.

Mathieu ALBOUY pose que pour son intervention au sujet de l'Ecole Doctorale en page 7, la phrase : « il semble préférable que la sélection se fasse à l'entrée par égalité, plutôt qu'à la sortie après l'échec », devrait être remplacée par : « il semble préférable que la sélection se fasse à l'entrée par la sélection plutôt qu'à la sortie par l'échec. »

Laure MARDOC pose que lors de son intervention sur l'Ecole Doctorale, page 6, la phrase : « Donc aux vues de cette massification de la première année de doctorat, ne va-t-on pas vers une sélection massive à la fin du Premier Cycle ? », n'est pas correcte car elle souhaitait dire : « aux vues de cette restriction d'effectifs de la Première année de Doctorat ». Puis dans la phrase suivante, « donc soit on empêcherait certains élèves de Sce Po ayant un Bachelor de continuer leurs études ailleurs ou d'aller directement sur le marché du travail », elle précise qu'elle voulait dire soit on obligerait certains étudiants de Sciences Po ayant un Bachelor de continuer leurs études ailleurs ou à aller directement sur le marché du travail. Puis deux lignes en dessous, il s'agirait de remplacer « donc il faudrait diversifier davantage les Masters » par « ce qui obligerait, et l'UNEF le regrette, à diversifier davantage ses Masters ».

Alexandre FLEURET procède au vote de la validation de ce projet verbal qui est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications citées.

VI. Echange d'informations sur des questions diverses

Pierre ODIN voulait revenir sur l'occupation des locaux par des étudiants extérieurs à Sciences Po mais aussi des étudiants membres de Sud, car une lettre ouverte a été rédigée par un certains nombres d'étudiants en réponse à la lettre ouverte de l'administration sur ce sujet.

Pierre ODIN pose que ces actes ne sont pas recevables, mais qu'ils sont également la conséquence d'une certaine attitude de fermeture de Sciences Po.

SUD et l'UNEF à Poitiers proposent une alternative en organisant une journée de débat national pour discuter avec les acteurs du monde universitaire afin d'éviter ce genre de débordement qui ne sont que des actes individuels.

Alexandre FLEURET apporte l'accord de l'UNEF sur l'organisation d'un débat institutionnel au sein de l'IEP autour des réformes de l'organisation de l'enseignement supérieur et sur la place que doit occuper l'Institut dans ces réformes et dans le paysage universitaire.

Maxence MELY rappelle que si cette journée débat est organisée à Sciences Po, il s'agira de rappeler aux étudiants que les cours passent avant le débat. Il pose également la question de la lettre ouverte concernant les locaux de l'Ecole des Ponts et Chaussées afin de savoir si il y aura un groupe de travail à ce sujet au sein de la commission paritaire sur cette acquisition et sur le projet de Sciences Po dans ces bâtiments.

Sylvestre FREZAL propose que cette question soit à l'ordre du jour d'une prochaine commission paritaire.

Julien PALOMO rappelle que concernant le débat citoyen sur les réformes de l'Enseignement Supérieur, Hervé CRÈS avait répondu favorablement à l'organisation ATTAC pour organiser un débat contradictoire sur les questions de financement de l'université en général.

Vincent SEITLINGER pose qu'au niveau de la constitution d'un groupe de travail qui établirait un vote électronique pour les élections syndicales, il suffit que le Président de Sciences Po fasse parvenir une demande auprès du Ministre pour qu'un tel vote soit possible. A l'Université de Perpignan est déjà organisé un vote électronique.

Alexandre FLEURET propose qu'un groupe de travail soit créé pour traiter de cette question.

La séance est levée à 20h00.

La prochaine séance aura lieu le lundi 18 mai 2009 à 18 h 00, en salle François-Goguel.